

COMMUNE DE DORNES

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel le vingt-six mai deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur CHAUSSIN Max puis sous celle de Monsieur ROSSFELDER Gérard, conseiller municipal le plus âgé et enfin sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Jean-Luc, Maire nouvellement installé.

Convocation : 18 mai 2020.

Étaient présents : Mmes et MM. GAUTHIER Jean-Luc, ROSSFELDER Gérard, NATY Nicole, BEAUCOUSIN Lucien, DINET Isabelle, FOURNIER Ingrid, MARON Adrien, CARLIER Dorine, DE DIVONNE Ludovic, AUGENDRE Aline, CAPET François, DUBOIS Isabelle, PAUL Florian, LAPREVOTTE Dominique, HERBEMONT Mélanie.

Secrétaire de séance : Mme NATY Nicole.

Rapporteur : Mme SALBRICQ Ghislaine.

Monsieur Max CHAUSSIN prend la parole pour ouvrir la séance. Il réclame une minute de silence qui est observée en mémoire de toutes les personnes disparues des suites du COVID.

Il installe le Conseil Municipal et donne lecture de la liste des nouveaux Conseillers Municipaux : Mesdames et messieurs : GAUTHIER Jean-Luc, ROSSFELDER Gérard, NATY Nicole, BEAUCOUSIN Lucien, DINET Isabelle, FOURNIER Ingrid, MARON Adrien, CARLIER Dorine, DE DIVONNE Ludovic, AUGENDRE Aline, CAPET François, DUBOIS Isabelle, PAUL Florian, LAPREVOTTE Dominique et HERBEMONT Mélanie.

Monsieur CHAUSSIN exprime ses regrets et sa tristesse de quitter ses fonctions de Maire au sein de la Commune au terme de deux mandats en tant que Maire et, précédemment, de 36 années au secrétariat en tant que secrétaire de Mairie. Il évoque également les problèmes sanitaires anxiogènes et salue la motivation et les qualités des chacun des Conseillers Municipaux.

Rassuré et confiant, il forme des vœux pour que tout se passe pour le mieux et passe ensuite la présidence à M. ROSSFELDER, Conseiller Municipal le plus âgé, afin d'assurer la présidence de la réunion. Ce dernier salue Max CHAUSSIN et le remercie de toutes ces années d'une collaboration fructueuse.

M. ROSSFELDER procède ensuite à l'élection du Maire. Deux candidatures sont en lice : celles de Messieurs GAUTHIER et LAPREVOTTE.

-1- ÉLECTION DU MAIRE A BULLETIN SECRET (articles L 2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Deux assesseurs sont désignés : Messieurs DE DIVONNE Ludovic et Madame HERBEMONT Mélanie. Une secrétaire est également désignée : Madame NATY Nicole.

Chaque électeur s'isole dans une pièce dédiée afin de voter (tout en respectant les gestes barrières) et dépose son enveloppe dans l'urne réservée à cet effet.

Les candidats récoltent ainsi les votes suivants : M. GAUTHIER 13 voix, M. LAPREVOTTE 2 voix.

Monsieur Jean-Luc GAUTHIER est donc proclamé Maire de Dornes à la majorité des voix au premier tour et installé dans ses fonctions. Il prend la parole pour se présenter. Natif de la Commune, il est conscient que la fonction de Maire représente une énorme tâche et rend hommage au Maire sortant pour son énergie et sa volonté à faire vivre, évoluer et prospérer notre Commune. Il évoque ensuite la conjoncture actuelle très défavorable au plan sanitaire, tout en indiquant qu'il reste à l'écoute des usagers et en cette période de pandémie insiste sur la nécessité de respecter les gestes barrières pour la sécurité sanitaire de tous. M. GAUTHIER nous invite à prendre soin de nous et à rester optimiste.

-2- DÉTERMINATION D'ADJOINTS (articles L 2122-1 et L 2122-2 du C.G.C.T.) :

La commune peut disposer d'un nombre maximal d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal, soit cinq. Il est retenu que 4 adjoints seront désignés. Les Conseillers Municipaux s'expriment favorablement, à mains levées, sur ce choix de quatre adjoints par 13 voix pour et 2 abstentions.

2/6

-3- ÉLECTION DES ADJOINTS (articles L 2122-4 et L 2122-7-2 du C.G.C.T.) :

M. le Maire demande qui veut présenter une liste d'adjoints. Une seule liste est présentée : celle d'Ensemble pour Dornes présente la liste suivante :

M. ROSSFELDER Gérard 1^{er} adjoint ;

Mme NATY Nicole 2^{ème} adjointe ;

M. BEAUCOUSIN Lucien 3^{ème} adjoint ;

Mme DINET Isabelle 4^{ème} adjointe.

Il est ensuite procédé à l'élection de la liste des adjoints à bulletins secrets.

La liste indiquée ci-dessus récolte 13 voix pour et 2 abstentions.

-4- INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

M. le Maire indique que, concernant son indemnité, il opte pour un taux inférieur à celui en vigueur et que la différence sera imputée sur une ligne budgétaire dédiée à la formation et au déplacement des conseillers municipaux et si ces sommes ne sont pas utilisées elles seront reversées au budget général.

L'indemnité du Maire est ainsi fixée à 44 % de l'indice 1027 (indice maximal de la Fonction Publique Territoriale), soit un total brut de 1 711.16 € ; quant à celle des adjoints, elle est donc fixée à 19.6 % de l'indice 1027, sans différenciation du premier adjoint et des autres adjoints. Le montant de cette indemnité sera donc de 770.10 € bruts mensuels.

A ces deux questions, le Conseil Municipal s'exprime ainsi : 13 voix pour et 2 abstentions.

-5- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :

- S.I.A.E.P.A. : MM. ROSSFELDER Gérard,
BEAUCOUSIN Lucien ;
- SICTOM Nord-Allier : MM. GAUTHIER Jean-Luc
ROSSFELDER Gérard
Mmes NATY Nicole
DINET Isabelle ;
- S.I.E.E.E.N. : M. GAUTHIER Jean-Luc, délégué titulaire,
M. BEAUCOUSIN Lucien : délégué suppléant
- S.I.G.I.S. : M. ROSSFELDER Gérard ;
Mme NATY Nicole ;
- S.I.T.S. : M. ROSSFELDER Gérard ;
M. BEAUCOUSIN Lucien.

3/6

-6- DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : M. GAUTHIER Jean-Luc.

-7- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS au sein du Comité National d'Action Sociale : M. GAUTHIER Jean-Luc, délégué des élus ;

Mme SALBRICQ Ghislaine, déléguée des agents.

Ces désignations recueillent le suffrage suivant : 13 voix pour et 2 abstentions.

-8- VENTE DE TERRAINS AUX LOTISSEMENTS :

Dans la continuité du service public, le Conseil Municipal autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document relatif à la vente de lots aux lotissements communaux. Les Conseillers Municipaux sont favorables à l'unanimité des membres présents à cette question.

-9- DROIT D'ESTER EN JUSTICE :

Afin de prémunir la Commune de tous litiges qu'elle aurait à connaître, le Conseil Municipal autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à ester en justice en ses lieux et place ou à la défendre en tant que de besoin.

Sur cette autorisation : 13 voix pour et 2 abstentions.

-10- COMMISSION COMMUNALES :

- Des affaires scolaires et du R.P.I. :

Les Conseillères Municipales dont les noms suivent sont membres de cette commission : Mesdames NATY Nicole, DINET Isabelle, AUGENDRE Aline, CARLIER Dorine, FOURNIER Ingrid et HERBEMONT Mélanie

- Vie associative, festivités, tourisme :

Les Conseillers dont les noms suivent sont membres de cette commission : Mmes et MM. NATY Nicole, BEAUCOUSIN Lucien, AUGENDRE Aline, PAUL Florian, CARLIER Dorine, DUBOIS Isabelle et LAPREVOTTE Dominique.

- Finances :

Les conseillers suivants font partie de cette commission : Mmes et MM. ROSSFELDER Gérard, BEAUCOUSIN Lucien, DINET Isabelle, PAUL Florian, DE DIVONNE Ludovic et LAPREVOTTE Dominique.

4/6

- Travaux, voirie, réseaux, urbanisme, assainissement :

Mmes et MM. ROSSFELDER Gérard, BEAUCOUSIN Lucien, DINET Isabelle, MARON Adrien, DE DIVONNE Ludovic, CAPET François et LAPREVOTTE Dominique sont membres de cette commission.

- Environnement :

Mmes et MM. CAPET François, DINET Isabelle, DE DIVONNE Ludovic, MARON Adrien et LAPREVOTTE Dominique.

- Contrôle des élections :

AUGENDRE Aline, DUBOIS Isabelle, LAPREVOTTE Dominique et HERBEMONT Mélanie.

Les membres du Conseil approuvent à 15 voix pour ces désignations des membres au sein des commissions communales.

-11- DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE :

M. LAPREVOTTE Dominique est désigné, comme pendant l'ancien Conseil Municipal, correspondant défense. Il indique les spécificités de son rôle ; il sera le lien entre l'Armée, la Nation et la Commune. Il sera également présent lors de cérémonials militaires et lors de l'inauguration du futur carré militaire. Il précise qu'il rendra compte de la teneur des réunions auxquelles il sera amené à assister. Cette désignation est approuvée par 15 voix pour.

-12- INFORMATIONS DIVERSES :

- **Règlement intérieur du conseil municipal** : ce document sera établi afin de préciser le rôle de cette assemblée selon l'article L 2121-8. Ce document est à l'état de projet et peut faire l'objet d'observations des conseillers. Il précisera notamment que tous les documents adressés aux Conseillers Municipaux seront envoyés par mail ; que ce soient des convocations, les comptes rendus de réunions ou les dossiers afférents à des commissions. Les dates des réunions seront prévues lors de la précédente réunion ou, en tout état de cause 15 jours avant. Il pourra y avoir une pré-alerte si l'ordre du jour n'est pas exhaustif.

- **C.C.A.S.** : Interrogation est faite de son maintien. Sous son égide, des formations informatiques à destination des aînés pourraient être organisées.

5/6

- Rentrée scolaire du 16 mai prochain : toutes les mesures sanitaires préconisées seront respectées. Tout est mis en œuvre pour garantir la sécurité sanitaire (prise en compte du protocole de désinfection sanitaire) et l'accueil dans de bonnes conditions des enseignants, des élèves et des personnels municipaux. Il sera tenu compte des priorités édictées par les textes relatives à la profession des parents. Sont évoquées l'absence de deux enseignants pour raison familiales et l'organisation des repas. Il est à noter que le cuisinier du Collège est volontaire pour procéder à la préparation des repas en l'absence même de collégiens.

Un parcours adapté est mis en place pour le cheminement des véhicules des parents d'élèves, et ce, toujours dans le même objectif.

Quant au Collège, l'ouverture n'est pas à l'ordre du jour, la Nièvre étant en zone rouge.

Le budget primitif sera voté lors du prochain conseil municipal, devant intervenir avant le 3 juillet prochain.

Dans cette optique, le Conseil Municipal envisage la réalisation de **différents travaux et l'achat de matériels divers** :

Aux écoles : Le conseil municipal prévoit la réfection de la cour de l'école maternelle, la réorganisation de l'ancienne cantine et le remplacement du portail.

Achat d'armoires en remplacement des rayonnages, ceci facilitant la désinfection.

Les commissions suivantes se réuniront aux dates indiquées :

- Commissions des écoles + R.P.I. et des travaux :
Le vendredi 29 mai prochain à 19 h 30 sur site (écoles).

Inscriptions scolaires : les inscriptions en maternelle font l'objet d'une réflexion due à l'existence éventuelle des mesures sanitaires au moment de la rentrée et aux places disponibles par tranche d'âge.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

6/6